

# Journée d'étude G3i et Conférence des OING

## Mardi 24 janvier 2012

### Salle G03 Conseil de l'Europe

« Devenir citoyens et citoyennes d'une Europe plurielle : Espaces et pratiques interconvictionnelles ».

#### I) Programme

**8h30 – 9h** accueil

**9h – 9h30** Ouverture de la journée et introduction à la problématique et au déroulement de la journée

- Gabriella Battaini- Dragoni, Directrice Générale des Programmes Conseil de l'Europe
- Jean Marie Heydt, président de la Conférence des OING Conseil de l'Europe
- François Becker, président du G3i

**9h30 – 10h30** Session I : Préjugés, convictions, convictions partagées, délibérations interconvictionnelles : (1) *Les aspects conceptuels*

- 9h30 – 10h Bernard Quelquejeu, G3i : *Les aspects conceptuels*
- 10h – 10h 30 Débat

**10h30 -10h45** Pause

**10h45 – 12h30** Session II : Préjugés, convictions, convictions partagées, délibérations interconvictionnelles : (2) *Rôles et place de la famille, de l'école, des médias, et des associations*

- 10h 45 – 11h James Barnett, G3i, et Intereuropean Commission on Church and School : *Places de la famille, de l'école et des médias (2.1)*
- 11h – 11h10 Navleen Kaur, Sikh International et AFAN : *Expériences interconvictionnelles en école*
- 11h10 - 11h30 Cyril Ritchie, membre de la Conférence des OING, Président des OING de l'ONU et rédacteur du code de bonne pratique : *Le rôle des associations et le code de bonne pratique de la conférence des OING (2.2)*
- 11h30 – 11h45 Anne Brasseur<sup>1</sup>, parlementaire luxembourgeoise, membre de l'APCE, rapporteur sur la dimension religieuse du dialogue interculturel (2.3) *Pour une plateforme interconvictionnelles au Conseil de l'Europe faisant place aux associations.*
- 11h45 – 12h30 Débat

**12h30 – 14h** Déjeuner

**14h-15h30** Session III : Comment et où faire aboutir les propositions opérationnelles en vue d'une décision ou d'un débouché politique au niveau des instances européennes.

- 14h-14h15 I. Berten, spiritualités, cultures et société en Europe : *Pourquoi deux articles, I-11 et II-17, placés chacun dans un des traités de Lisbonne ?*
- 14h15-14h30 Anne-Marie Sigmund, membre du Comité Economique et Social Européen: *Pratique de l'article I.11*
- 14h30-14h45 David Pollock, Président Fédération Humaniste Européenne : *Pratique de l'article II.17*
- 14h45- 15h membre du parlement européen (non confirmé) : *Quelles pratiques pour le Parlement Européen pour la mise en œuvre des articles I.11 et II.17 et place pour les associations ?*

---

<sup>1</sup> Suivant le temps que lui permettra le déroulement de la session de l'APCE

- 15h- 15h30 Débat

### **15h30-15h45 Pause**

**15h45-17h Table Ronde** animée par G. Liénard, vice Président du G3i:

#### **Les institutions européennes et leur interaction avec les associations d'inspiration convictionnelle et/ou interconvictionnelle.**

- 15h45-16h30 Les intervenants répondent aux questions (cf. ci-dessous §II.4):

Un membre du parlement européen (non confirmé), Anne-Marie Sigmund, membre du Comité Economique et Social Européen, Anne Brasseur<sup>2</sup>, parlementaire luxembourgeoise, membre de l'APCE rapporteur sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, Ignace Berten et David Pollock.

- 16h30-17h débat avec la salle.

### **17h -17h30 Conclusions**

Philippe Lazar, Directeur de la publication « Diasporiques, Cultures en Mouvement »

## **II) Présentation du contenu de chaque session**

### **II.1) Introduction à la problématique et au déroulement de la journée**

*Il s'agit d'introduire la réflexion sur la manière dont les instances européennes pourraient au mieux bénéficier de la diversité culturelle et convictionnelle qui caractérise de plus en plus l'Europe en s'appuyant sur la compétence et l'expérience de groupes ayant une expertise interconvictionnelle reconnue par leurs travaux, ce qui les qualifie pour intervenir dans une démarche de démocratie participative complétant les limites de la démocratie représentative. Pour ce faire, la réflexion se fera en quatre étapes :*

*1) processus d'élaboration des convictions personnelles, puis du passage des convictions personnelles aux contributions opérationnelles. Faire prendre conscience, dans ce passage, de l'importance du dialogue interconvictionnel, très différent d'une succession ou juxtaposition de dialogues convictionnels*

*2) caractérisation des conditions permettant ce processus d'élaboration et de participation aux délibérations pouvant conduire à des propositions opérationnelles*

*3) caractérisation des lieux laïques qui soient des espaces démocratiques interconvictionnels, permettant ce processus d'élaboration et de propositions.*

*4) bilan de ce qui existe comme lieux de travail politique, d'écoute et d'expression des convictions sur des problèmes que se pose l'Europe, et comme moyens définis par les traités, et faire apparaître les manques de tels espaces qui permettraient de créer de nouvelles formes de participation citoyenne, et d'améliorer les échanges entre les citoyens, les citoyennes et les responsables.*

### **II.2) Session I: Préjugés, convictions, convictions partagées, délibérations interconvictionnelles : (1) Les aspects conceptuels**

*Il s'agit de préciser ce qu'on entend par persuasion, convictions, persuasion héritée et conviction personnelle, conviction religieuse, philosophique ou culturelle, le processus permettant de passer de l'une à l'autre et leur articulation avec foi, croyance, opinion, position etc. La difficulté sera le passage de la conviction personnelle à la proposition opérationnelle qui doit prendre en compte les contraintes socio-économiques et politiques, de la distinction entre compromis et compromission : le compromis est au niveau de l'agir, principalement collectif, la compromission est au niveau des références, des mythes et de la symbolique...*

---

<sup>2</sup> - Suivant le temps que lui permettra le déroulement de la session de l'APCE

Dans le vocabulaire du traité de Lisbonne pour l'union européenne, il n'y a pas trace du terme "conviction". Dans le cadre du G3I, ils pensent que les termes ne sont pas satisfaisants pour une contribution effective et selon un principe le plus ouvert possible, pour prendre en compte les convictions de toutes les religions, mais plus encore celles et ceux qui ne se réfèrent pas à une religion donnée, mais qui pour autant ont des convictions personnelles.

Il y a un usage juridique - pièce à conviction, preuve ; le second définit une "conviction" comme un "acquiescement de l'esprit appuyer sur des justifications jugées suffisantes pour une adhésion". C'est soit une conviction "à en mettre ma main au feu", ou issue d'une recherche assidue. La conviction n'est pas le "savoir" scientifique ; la conviction c'est un "acte de tenir pour vrai". "Créance" disait Descartes ou Kant (critique de la raison pure). Elle engage la volonté, recèle un goût, une appréciation positive ; ce n'est pas simplement une connaissance pure, c'est un appétit pour le bien. On parle de convictions sociales, politiques, religieuses, spirituelles...

Ici le terme "conviction" regroupe donc bien éléments divers, exprimant diverses traditions spirituelles, religieuses, humanistes en cette vieille Europe. En allemand il en va de même ; en anglais il est plus difficile de trouver exactement les mêmes découpages sémantiques entre convictions et savoir.

#### *Le développement de la conviction ?*

Elle s'acquiert au prix d'une lutte de l'esprit, en opposition aux préjugés - ce qui n'a pas encore fait l'objet d'un jugement personnel. Ce qui nous constitue, notre héritage, il nous appartient de le juger, de le discerner au filtre critique de la raison. C'est *l'émancipation* : le passage du préjugé à la conviction. Ces taches qui y amènent, sont dévolues à la famille, au système éducatif, etc.

Cette tâche émancipatrice de l'éducation est sans fin ; nos convictions ont par conséquent un caractère fondamentalement provisoire, une touche d'incertitude qui seule préserve nos convictions de devenir leur exacte opposée, et qui pourtant leur ressemble tant : l'idéologie, le sectarisme. Il y a donc un chemin difficile entre le préjugé et la conviction ; et seule la conviction de l'autre, et son processus émancipateur unique rencontre dans l'altérité, peut créer ce que l'on appelle la "culture" : le "milieu vivant de la conviction ; il est sa sauvegarde".

#### *De la conviction personnelle à la conviction partagée ?*

Hanna Arendt insiste sur cette condition de pluralité qui conditionne de manière *sine qua non et per quam*, du développement de la conviction ; car toutes les personnes mais personne n'est identique. Aussi la constitution de groupe sur la base de la conviction est non seulement une chance et une liberté fondamentale, mais bien plus une nécessité pour renforcer et enrichir ses convictions et ainsi nourrir le sens que l'on veut donner à sa vie. En cela les groupes de convictions sont nécessaires au développement bien plus démocratique de l'Europe, notamment en incluant à l'avenir de manière bien plus organique ces groupes de convictions.

*Sous quelle forme institutionnelle les associations religieuses, les églises, les associations philosophiques, peuvent-elles prendre part à l'élaboration de l'Europe, dans "tous les domaines d'actions de l'union" (article 17 du traité de Lisbonne) ?*

La rencontre entre culture a toujours existé. Le dialogue interculturel, décrit dans le Livre Blanc du G3I, décrit un code de bonne conduite des pratiques interconvictionnelles. Mais plus encore, l'interconvictionnelles doit établir des pistes de recherches approfondies, indispensables à chacune des étapes de la prise de décision européennes : les associations pour le premier niveau de la prise d'information (recherche de solutions impartiales, etc.) ; le second plan étant la concertation entre le peuple et les décideurs (liberté des débats, sincérité de chacun, réciprocité dans l'écoute...) ; enfin, les négociations, après recherche de consensus, étudient les compromis possibles au niveau politiques et à la prise de décision (là, c'est la limite du dialogue interconvictionnelles, principe de laïcité oblige et les églises ou autres institutions, ne doivent pas prendre de décisions politiques).

L'individualisme et le pragmatisme induit une certaine plasticité des groupes et donc une désinstitutionnalisation des convictions. C'est donc d'autant plus un passage obligé que d'inventer de nouvelles instances interconvictionnelles. Alors lorsqu'il s'agit par exemple de questions comme celle de l'homoparentalité ou du mariage ouvert a tou-tes, les instances européennes n'ont pas manqué de constater l'écart de plus en plus grand entre les positions des autorités religieuses - non démocratiques - et les convictions de leurs fideles ou assimilé-es. Mais l'autorité n'entraîne pas la représentation et encore moins la délégation. Les citoyenne-s européennes réclament donc visiblement une nouvelle forme de démocratie représentative.

### **2.3) Session II : Préjugés, convictions, convictions partagées, délibérations**

#### **interconvictionnelles : (2) Rôles et place de la famille, de l'école, des médias, et des associations**

*Il s'agit d'analyser les lieux où se font les passages de la persuasion héritée à la proposition opérationnelle. Il s'agira d'insister sur l'émancipation par rapport aux préjugés issus de l'histoire, de la culture ambiante, des facteurs sociaux et/ou politiques, et aux stéréotypes qui peuvent naître de la persuasion héritée. Il s'agira ainsi d'éveiller au travail d'ouverture aux autres et au travail d'intériorisation permettant des attitudes et pensées libres et autonomes. Dans cette réflexion il faut prendre en compte les divers types de convictions :*

- convictions religieuses et/ou philosophiques qui engagent la conscience personnelle
- convictions morales et économique/politiques
- habitudes culturelles

*Pour passer à une position commune, il faut faire des compromis.*

*Ce travail, commencé dans la famille, doit se poursuivre à l'école, s'insérer de façon critique dans et à travers les médias et internet dans les associations (deuxième série d'interventions insistant sur la spécificité des associations interconvictionnelles permettant le dialogue interconvictionnelles) et enfin dans des lieux de réflexion organisés, d'où la structuration de cette session :*

#### **(2.1) Places de la famille, de l'école et des médias**

*Importance de la formation pour construire la personnalité, développer l'esprit critique et déconstruire les préjugés, pour s'ouvrir à la connaissance de l'autre, apprendre à dialoguer et à vivre avec des personnes ayant d'autres convictions que les siennes. L'articulation avec le rôle de la famille et des institutions convictionnelle est essentielle car l'école n'est pas le seul lieu où cet apprentissage doit se faire.*

Il y a deux choses que nous ne choisissons pas en matière d'éducation : les enfants à qui l'on enseigne ; les convictions qui leur auront été inculquées par leurs parents. L'un des rôles de l'école est pourtant d'aider à comprendre ce qu'est un préjugé. De plus, le fil conducteur de notre culture européenne pendant longtemps a été celui de la religion chrétienne ; aujourd'hui nous avons ouvert la page d'une profonde analyse de nos convictions, en tant qu'individus et collectivement.

Toutes sociétés comprenant aussi des "passifs" qui pourraient finir par croire que leurs opinions sont des convictions ; et d'autres qui jouent sur des convictions, non basées sur la pensée, le débat. Et en cela les médias jouent un rôle prépondérant tout comme l'école. Nous avons tout-tes besoin d'avoir accès aux faits, plutôt qu'aux jugements, et en connaissant la différence clairement entre faits et commentaires. Il nous faut donc développer nos convictions en restant ouvert à tous changements à la découverte, et dans un environnement où règne un équilibre entre famille, école, médias.

#### **(2.2) Le rôle des associations et le code de bonne pratique de la conférence des OING**

*Il s'agit de lieux de réflexion responsable, de débat et de confrontation constructive, qui doivent notamment permettre les échanges entre les responsables et les membres de ces*

*associations. Ils associent discussion et actions éventuellement : confrontation des convictions entre elles et à l'expérience vécue, analyse dialectique pour la recherche de propositions opérationnelles à soumettre au monde politique, recherche de compromis sans compromissions, ce qui pose des questions comme par exemple : Une conviction commune est-elles toujours possible ? Quelle attitude avoir en l'absence de compromis possibles ? Il faudra que dans cette partie on montre bien la spécificité des associations d'inspiration convictionnelle et des associations d'inspiration interconvictionnelle.*

*Il s'agit en outre de bien montrer la différence entre un choix politique fait par les élus et la présentation de différentes options opérationnelles avec analyse de ces options, des convictions partagées sur lesquelles elles sont fondées et des implications qui en résultent. Dans ces propositions, il faut montrer le pour et le contre avec leurs conséquences et laisser les politiques faire les choix. Ces lieux sont différents des auditions actuellement organisées par les députés. Ils leur sont complémentaires. Le travail de la Conférence des OING sur « [Participation civile au processus décisionnel : le code de bonne pratique](#) » est une avancée dans ce processus du passage de la réflexion aux propositions opérationnelles.*

Ils se décrivent dans l'association interconvictionnelles nommée AFAN (UK) comme des facilitateurs de dialogue, non pas de débats ou il y aurait compétition. Il parle de "vue sur le monde", et non pas de religion. C'est plus difficile car il n'y a pas d'objectif définitif, pas de vrai ou faux, mais simplement le partage et le fait d'être ensemble. Par exemple ils réunissent des jeunes gens très différents et leur font expérimenter un workshop ensemble, en fonction de leurs desiderata. Cela leur permet de créer leur propre espace ou ils se sentent confortables. Et le dialogue prend par les sujets personnels abordés, jamais par la discussion sur la religion en soi. On comprend ainsi qu'ils ont fondamentalement besoin d'espace et d'apprendre à se connaître et non pas de "religion".

### ***(2.3) Pour une plateforme interconvictionnelles au Conseil de l'Europe faisant place aux associations.***

Dans ses recommandations (réf.1962(2011)) au Comité des Ministres extraites du rapport de Mme Brasseur sur la dimension religieuse du dialogue interculturel (réf. Doc 12553 du 15 mars 2011) l'APCE recommande au 17<sup>ème</sup> point *la création d'un espace de dialogue, une table de travail entre le Conseil de l'Europe et de hauts représentants de religions et d'organisations non confessionnelles, afin d'asseoir les relations existantes sur une plate-forme stable et formellement reconnue. Quelle pourra être la place des OING dans cet espace ?*

Le vaste et mystérieux monde des ONG... Il y en aurait des millions au sein des sociétés civiles, elles sont on ne plus diverses. C'est leur plus grande force et leur plus grande faiblesse. Certains pensent que les NGO religieuse seraient différents, sans doute parce qu'elles mêmes en auraient besoin. Pourtant toutes les associations sont basées sur des convictions ; elles sont jour après jour l'illustration du dialogue interconvictionnelles. Et la démocratie est au-delà des valeurs, qui restent intactes même lorsque la démocratie est mise à mal.

En cela, les NGO renforce le lien parfois tenu entre la dynamique démocratique et les valeurs et les espoir portés par les citoyen-nes ; elles sont de plus un élément "essentiel" à la transparence des actions menées par les gouvernements au noms des peuples, surtout par la promotion de la vigilance de l'opinion publique, mais aussi l'engagement de la jeunesse, l'engagement et la visibilité des étrangers au niveau local, etc. C'est en cela que l'action des associations européennes est indispensable à la dynamique démocratique basée sur le dialogue interconvictionnelles.

## **II.3) Session III : Comment et où faire aboutir actuellement les propositions opérationnelles en vue d'une décision ou d'un débouché politique au niveau des instances européennes.**

*Il s'agit ici de mettre en évidence les lieux et les canaux d'expressions actuels où les différentes propositions opérationnelles peuvent être présentées aux instances politiques de décision, en fonction des lieux de prise de décision, et la manière dont les différentes propositions opérationnelles peuvent être et sont effectivement prises en compte par les instances politiques. Il faudra réfléchir aux conditions d'une transmission efficace (qui implique l'analyse de l'émission, comme de la réception (commission, parlement)) entre les décideurs et les citoyens, à l'organisation et au fonctionnement de cette transmission par l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe. Comment l'Union Européenne promeut-elle le dialogue avec la société civile ? D'où la proposition :*

La séparation entre les associations religieuses des autres associations issues de la société civile pose problème. Déjà cet article ne les force pas à éviter toutes formes de discriminations, sans compter qu'il leur accorde des avantages financiers, exonérations de taxes, etc. En un mot, l'Europe donne une très large importance à des entités qui n'ont aucune légitimité démocratique. Sans compter le manque de transparence : le président de l'EU publie les minutes des rencontres ; les églises ne le font jamais, donc les citoyen-nes ne peuvent pas prendre part ou réagir aux débats en cours. Sans compter que la commission européenne choisit les associations religieuses qu'elle veut inviter aux débats, sans transparence ni concertation ni représentativité aucune selon David Pollock.

Il pense que l'article 17 d'être simplement abolie, rétablissant ainsi l'égalité entre les églises et la société civile ; sinon il faudrait au moins que l'UE dévoile clairement ses critères de sélection des NGO qu'elle consulte, et enfin qu'il y ait un rapport détaillé de chaque réunion réalisée. L'objectif n'est bien entendu pas d'exclure les églises - et associations religieuses ; mais bien au contraire d'ouvrir encore plus le dialogue et de le rendre plus représentatif et démocratique. Si rien n'est fait, ce traité de Lisbonne reste discriminant et donc opposé à la charte européenne des droits humains fondamentaux.

***1) présentation synthétique et critique de ce que prévoit le traité de Lisbonne : Les articles I.11 et II.17 et leur mise en œuvre, les interactions avec les ONG, les organismes socio-économiques et les organisations religieuses et philosophiques :***

*1.1) Pourquoi deux articles, l'un l'article I.11 placé dans les dispositions relatives aux principes démocratique du traité sur l'Union Européenne, l'autre l'article II.17, placé dans les dispositions d'application générale du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, alors qu'ils recommandent tous deux un dialogue, ouvert transparent et régulier avec les institutions européennes?*

*1.2) Comment la Commission met-elle en œuvre ce dialogue dans le cadre de ces articles ?*

*- l'article I.11 et sa mise en pratique. Qui concerne-t-il ? Comment les interlocuteurs sont-ils choisis ? Quelles questions sont abordées et à l'initiative de qui ? Rôle du CESE. Que signifie dialogue structuré, ouvert et transparent à ce niveau?*

*- l'article II.17 et sa mise en pratique. Qui concerne-t-il ? Comment sont choisis les interlocuteurs ? Quelles questions sont abordées ? Que signifie dialogue structuré avec les Eglises, organisations religieuses et les courants de pensée ? Que signifie dialogue structuré, ouvert et transparent à ce niveau?*

*- Quel est le canal le plus approprié pour quelles questions et pour quelle association ?*

***2) Quelles pratiques pour le Parlement Européen pour la mise en pratique des articles I.11 et II.17 et quelle place pour les associations ?***

*Comment est envisagée la mise en place par le parlement européen de l'émergence de propositions opérationnelles émanant des ONG d'inspiration convictionnelle et/ou interconvictionnelle, notamment dans le cadre des articles I.11 et II.17 ?*

**II.4) Table Ronde- Les institutions européennes et leur interaction avec les associations d'inspiration convictionnelle et/ou interconvictionnelle.**

*Nombreux sont les citoyens de conviction religieuse ou philosophique qui ne se sentent pas représentés par les Eglises et les organisations qui sont actuellement régulièrement consultées par les instances européennes pour deux raisons :*

*- les consultations sont engagées par le sommet des institutions et des Eglises*

*- il n'y a pas de fait de lieux et d'instances permettant non seulement aux responsables officiels des Eglises et des associations religieuses, mais aussi aux associations libres d'inspirations religieuses, convictionnelles voire interconvictionnelles d'apporter leurs contributions à l'élaboration des décisions publiques européennes, malgré les articles I.11 et II.17*

*D'où les questions à la table ronde :*

*1) Quelles procédures initiées d'en bas peuvent être instituées de façon à permettre à la fois la concertation en amont de toute décision politique et la consultation en aval de telles décisions de façon à susciter un vif sentiment d'appartenance citoyenne.*

*2) Les procédures consistant à consulter séparément chaque groupement religieux ou chaque groupe de conviction, selon une logique simplement « convictionnelle » ne gagneraient-elles pas en pertinence et en efficacité à céder la place à des procédures ménageant la place de la confrontation et du débat selon une autre logique « interconvictionnelle » de nature plus démocratique ?*

*3) Une mise en œuvre appropriée des articles I.11 et II.17, notamment au niveau du parlement européen, pourrait-elle être une réponse à ces questions ?*